

CONSEIL MUNICIPAL DU 02/07/2013

Présents : Marcel ALGOUD, Christophe MORINI, Frédéric BOLMONT, Jacques L'HUILLIER, Pascal BRUNET, Jean-François BOUVAT, Christine COTTIN, Valérie EYMARD, Marie Danielle ARNAUD.

Absents non excusés : Florence PESENTI, Francis CHEVREUX.

Christophe MORINI a été nommé secrétaire.

Approbation du procès verbal du 31/05/2013

Approuvé à l'unanimité.

Modification des régies de recettes

Remise à jour des régies de recettes déjà existantes (Cantine scolaire-Gîte de la Renardière-Affouage-Photocopies fax scans).

Accepté à l'unanimité.

Tarifs cantine scolaire au 01/09/2013

Les tarifs ont été fixés comme suit :

Prix du ticket repas : 3,50 €

Prix de la carte de 10 repas : 35,00 €

Accepté à l'unanimité.

Remboursements sinistres par Groupama

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement par l'assurance Groupama des sinistres suivants :

⇒ Sono : déduction faite de la franchise de 270,00 € pour un montant de 95,97 €.

⇒ Vitre marquise bistrot : déduction faite de la franchise de 270,00 € pour un montant de 1.488,12 €.

Location du petit appartement de l'école avec l'agrément Palulos

Le Maire rappelle que ce logement est conventionné en application de l'article L. 351-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Dans le cadre des lois n° 86.1290 du 23 décembre 1986 et 89.462 du 06 juillet 1989 et n° 2006-872 du 13 juillet 2006 et la loi Mille du 25 mars 2009 et de la convention n° 263 10 2010 2002-846 4 1525 intervenue entre le bailleur et le Préfet de la Drôme, ayant pris effet le 13/12/2010 (date de publication) certaines dispositions doivent être prises en matière de location.

Le loyer : ne doit pas excéder le maximum de 4,87 Euros par mois et par m² de surface fiscale totale, soit à ce jour 321,42 Euros par mois.

Les futurs locataires : doivent entrer dans le cadre du tableau des plafonds de ressources ANAH logements conventionnés Palulos (pour 2013 sur la base du revenu fiscal de référence de l'année 2011).

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant du loyer à 300 €/mois et une participation pour charges de chauffage de 50 €/mois et autorise le Maire à signer un bail d'habitation avec tout locataire ayant un revenu fiscal qui entre dans le tableau des plafonds de ressources ANAH.

Le Maire rappelle que Mme Flora Benoit avait été délogée de cet appartement pour sa rénovation et propose donc que se soit-elle qui l'occupe à nouveau. Accepté à l'unanimité.

Dotation cantonale voirie 2012 – Demande de changement d'affectation du solde de la subvention

Le Maire informe les membres du conseil que Mme et Mr Jullien-Paletier ont émis le souhait de louer une partie du terrain parcelle cadastrée H 292 pour une superficie de 120 m² (terrain + container + abri) pour y mettre leurs chevaux.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'établir un bail entre la commune et les demandeurs pour la location du terrain, du container et de l'abri (le tout représentant 120 m²) se trouvant sur la parcelle H 292. Il est précisé que ce bail sera établi à compter de l'année 2013 et se renouvellera par tacite reconduction. Les preneurs devront s'engager à libérer les lieux dans un délai d'un mois suivant une simple demande écrite de la municipalité.

Le montant du loyer à 50 €/an payable au mois d'octobre avec augmentation annuelle fixée selon l'indice des fermages. La première augmentation étant en 2014.

Questions diverses

*** Parc accrobranches**

Les actuels locataires ont fait part à la collectivité de leur volonté de ne pas renouveler leur bail qui prendra fin au 31/10/2013. Ils informent que le fonds de commerce est en vente et qu'ils cherchent un acquéreur.

***Local communal bâtiment Audouaire**

Ce local étant bientôt libre des éventuels repreneurs se sont fait connaître pour la mise en place d'un commerce. A suivre

***Contrat aidé Isabelle Breyton**

Celui-ci prenant fin début septembre des démarches sont en cours pour éventuellement pouvoir lui proposer un contrat d'un an en Emploi d'Avenir.

***Local de l'office du tourisme au Col du Rousset**

Suite à la demande d'une association regroupant des professionnels de la montagne (accompagnateurs en moyenne montagne) et de façon à pouvoir proposer leurs services, la municipalité décide de mettre à disposition gratuite, pour la saison estivale, le local accueillant auparavant l'office du tourisme.

***Analyse financière**

M. Maurice Duban, suite à un article paru dans le Dauphiné Libéré concernant la gestion de la commune de Saint Agnan en Vrs, a souhaité se faire une idée personnelle de celle-ci.

Pour cela, après avoir examiné de nombreux documents comptables de la commune, il a réalisé une analyse des finances de 2008 à 2013 qu'il vient de remettre à la collectivité.

Cette analyse très intéressante peut être consultée en Mairie.

***SIEAV**

Les travaux de remise en état des voiries se terminent.

Le débit d'eau en sortie de réseau devra atteindre les 15 m³ comme convenu avec l'entreprise Veolia lors de la signature du marché (pour rappel à la sortie de Combe Male le volume est de 33 m³). Du fait de la longueur du réseau rénové par tubage (14 kms) il n'y avait que 9 m³ à la fin des travaux mais à ce jour l'entreprise fait le nécessaire pour atteindre l'objectif fixé.

***Voirie La Britière**

Suite au déclassement partiel de la voie n°23, le bornage des propriétés Cazaux et Vignon vient d'être réalisé afin de rétablir les limites des propriétés privées. Prochainement le bornage des limites de la propriété Rambaud sera réalisé.

***Eclairage public Col du Rousset**

L'ensemble de l'éclairage public de ce hameau étant défaillant, une étude va être demandée par le SDED pour connaître les modalités de rénovation (aides financières et techniques). Jean François Bouvat demande tout de même que certaines installations soient démontées avant qu'elles ne causent des accidents. Cette étude nous servira par la suite pour une réflexion globale sur l'éclairage publique de notre commune.

***PLU**

Jacques L'Huillier souhaiterait savoir si une révision du PLU peut être envisageable bientôt.

Christophe Morini l'informe que cela semble difficile dans l'immédiat car c'est une démarche lourde et il est question, à brève échéance, que les PLU communaux deviennent une compétence intercommunale. Néanmoins cela n'empêchera pas de faire les modifications qui s'imposent.

***Divers CCV**

Ordures ménagères : Pas d'augmentation de la redevance pour cette année.

Sources sur le canton : Une étude est lancée par le cabinet Hydrophy pour rechercher et recenser l'ensemble des sources d'eau du plateau. Le but est de pouvoir mettre à disposition des agriculteurs des lieux de prélèvement d'eau gratuite pour les animaux.

Séance terminée à 22h30.

Prochaine séance du Conseil Municipal non fixée.